

# **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS**

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

-----

**SEANCE du 1<sup>er</sup> avril 2016**

**Délibération n° 01/2016**

### **DEBAT PORTANT SUR LE RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016/2020**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
par 42 voix POUR et 15 voix CONTRE,**

**DECIDE** de valider les orientations budgétaires suivantes contenues dans le pacte financier et fiscal, à savoir :

- contenir la masse salariale jusqu'en 2020,
- réduire les crédits de gestion de 6 % en deux ans (2016 et 2017),
- maintenir en 2016 le FPIC perçu en 2015 par la CAGV pris sur la part de FPIC communale en sanctuarisant cet effort au travers d'une retenue sur les attributions de compensation des communes à hauteur de 300 K€.
- pratiquer une hausse unique pour le mandat des taux de Taxe d'Habitation, de Foncier Bâti et de Foncier Non Bâti de +9 % en 2016
  - Taux de Taxe d'Habitation 2016    11,90 %
  - Taux de Foncier Bâti 2016        1,89 %
  - Taux de Foncier Non Bâti 2016    8,21 %
- porter le taux de la TASCOT à 1,2 en 2017.
- maintenir le taux d'épargne brute au dessus de 10 % et maintenir la capacité de désendettement en dessous des 10 années.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 02/2016**

### **BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES – EXERCICE 2015**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2015 par la CAGV, à savoir :

**ACQUISITIONS 2015 :**

- Parcelle cadastrée DN 185p située lieu-dit Rouby Nord à Villeneuve-sur-Lot d'une contenance de 2 a 87 ca à la SCI DEP 1 LA BARBIERE 11 195,98 €

**CESSIONS 2015 :**

- Rue Denis Papin à Villeneuve-sur-Lot :
  - Bâtiments industriels sur un terrain cadastré Section DT 69 d'une contenance de 1 ha 38 a 26 ca cédés à la Société MAISON SUFOREM 300 815,44 €

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 03/2016**

**BILAN DES MARCHÉS CONCLUS EN 2015**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**PREND ACTE** de la présentation des marchés conclus ou reconduits au cours de l'année 2015, à savoir :

**MARCHÉS DE TRAVAUX**

<b>Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 et inférieure à 90 000 € HT</b>			
Objet	Attributaire Adresse	Montant € HT	Date Notification
Travaux de réfection de l'ouvrage d'Art n° 108 sur le ruisseau « LALANDES » lieu-dit « SALABERT » commune de PUJOLS	COLAS SUD OUEST 47240 BON ENCONTRE	41 665,18	30/06/15

<b>Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 et inférieure à 207 000 € HT</b>			
Objet	Attributaire Adresse	Montant € HT	Date Notification
Création d'un quai de transfert pour ordures ménagères			
<i>Lot n° 1 : Maçonnerie – VRD</i>	<i>Déclaré sans suite afin d'être réalisé en régie</i>		
<i>Lot n° 2 : Charpente métallique-chaudronnerie-Serrurerie</i>	MABRIS 79600 AIRVAULT	65 606,00	18/08/15
<i>Lot n° 3 : Groupe hydraulique pour semi -remorque à fond mouvant sur quai de transfert d'ordures ménagères</i>	LEGRAS 51206 EPERNAY	49 000,00	18/08/15

<b>Pour la tranche supérieure ou égale à 207 000 et inférieure à 5 186 000 € HT</b>			
Objet	Attributaire Adresse	Montant € HT	Date Notification
Création d'une déchetterie ZA de Nombel à Sainte-Livrade-sur-Lot			
<i>Lot n° 1 : VRD</i>	LALANNE ET FILS 47110 LE TEMPLE SUR LOT	261 760,55	01/06/15

Lot n° 2 : Serrurerie-Métallerie	METAL STRUCTURES 47140 ST SYLVESTRE S/LOT	103 229,20	29/04/15
Lot n° 3 : Bâtiment - Gros œuvre - Second œuvre	METAL STRUCTURES 47140 ST SYLVESTRE S/LOT	67 830,16	29/04/13

## MARCHÉS DE FOURNITURES

Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 et inférieure à 90 000 € HT			
Objet	Attributaire Adresse	Montant € HT	Date Notification
Fourniture de couches pédiatriques jetables pour les structures petite enfance communautaires	CELLULOSES DE BROCELIANDE 56800 PLÖERMEL	60 000,00 maxi/an	17/07/15
Fourniture de caissons destinés à la déchetterie de Nombel	SAS BENNES DALBY 47340 SAINT ANTOINE DE FICALBA	57 306,84	29/06/15
Fourniture de composteurs individuels Reconduction 4 sur 4	QUADRIA 33127 SAINT JEAN D'ILLAC	40 000,00 maxi/an	Reconduction n au 02/07/15

Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 et inférieure à 207 000 € HT			
Objet	Attributaire Adresse	Montant € HT	Date Notification
Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle (EPI) : 1 <sup>ère</sup> reconduction sur 1			
Lot n° 1 : Vêtements techniques et produits textiles divers	GEDIVEPRO 03100 MONTLUCON	10 000,00 maxi/an	Reconduction au 01/09/15
Lot n° 2 : Vêtements hautes visibilités et protections thermiques	GENERAL DES ACHATS 47200 MARMANDE	25 000,00 maxi/an	Reconduction au 01/09/15
Lot n° 3 : Vêtements pour les services de la petite enfance, restauration et entretien	GEDIVEPRO 03100 MONTLUCON	20 000,00 maxi/an	Reconduction au 01/09/15
Lot n° 4 : Chaussures et bottes de sécurité et articles chaussants divers	GENERAL DES ACHATS 47200 MARMANDE	25 000,00 maxi/an	Reconduction au 01/09/15
Lot n° 5 : Protections individuelles (auditives, visuelles, gants, respiratoires...)	MABEO Industrie 33300 BORDEAUX	15 000,00 maxi/an	Reconduction au 01/09/15
Marché à bons de commande pour la fourniture et livraison de sacs noirs destinés aux déchets ménagers ultimes et de sacs translucides jaunes destinés aux déchets recyclables	SOPAVE 12110 VIVIEZ	200 000 € Maxi/ an	26/06/15

Pour la tranche supérieure ou égale à 207 000 € HT			
Objet	Attributaire Adresse	Montant € HT	Date Notification
Marchés à bons de commande pour la fourniture de produits d'entretien : 2 <sup>ème</sup> reconduction sur 3			
Lot n° 1 : Produits de nettoyage cuisine	PURODOR MAROSAM 27670 LE BOSCH EN ROUMOIS	80 000,00 maxi/an	Reconduction au 01/01/15
Lot n° 2 : Matériels de nettoyage cuisine	HYGIENE 47 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT	50 000,00 maxi/an	Reconduction au 01/01/15

Lot n° 3 : Produits de nettoyage pour les crèches	HYGIENE 47 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT	100 000,00 maxi/an	Reconduction au 01/01/15
Lot n° 4 : Matériels de nettoyage pour les crèches	HYGIENE 47 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT	60 000,00 maxi/an	Reconduction au 01/01/15

<b>Pour la tranche supérieure ou égale à 207 000 € HT</b>			
Objet	Attributaire Adresse	Montant € HT	Date Notification
Marchés subséquents programme 2015 pour la fourniture de matériaux de voirie			
Lot n° 1 : Fourniture de granulats calcaires	COLAS-MACOVI 47300 LE LEDAT	Mini 40 000 Maxi 80 000	03/03/15
Lot n° 2 : Fourniture de granulats alluvionnaires	ROUSSILLE 47300 LE LEDAT	Mini 5 000 Maxi 20 000	03/03/15
Lot n° 3 : Fourniture de granulats dioritiques	CARRIERES DE THIVIERS 24800 THIVIERS	Mini 70 000 Maxi 150 000	03/03/15
Lot n° 4 : Fourniture d'émulsion de bitumes	COLAS SUD OUEST 47240 BON ENCONTRE	Mini 270 000 Maxi 450 000	03/03/15

## MARCHÉS DE SERVICES ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

<b>Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 et inférieure à 90 000 € HT</b>			
Objet	Attributaire Adresse	Montant € HT	Date Notification
Travaux d'impression du journal communautaire « Grand Villeneuvois Infos »	ATELIER D'IMPRESSION 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT	Maximum 22 000,00	26/03/15
Prestation de service de traitement et de valorisation des déchets de bois collectés sur le territoire de la CAGV	SEOSSE 40300 SAINT-LON-LES- MINES	Maximum/an 50 000,00	01/01/15
Marché de service de nettoyage et d'entretien des nouveaux locaux de la CAGV (du 01/07 au 31/12 2015)	DERICHEBOURG 33127 SAINT JEAN D'ILLAC	3 041,735/mois	29/06/15
Maintenance préventive et curative des mâts et de l'éclairage du stade Raymond DELBES à Laroque-Timbaut : 3ème reconduction	SPIE SUD OUEST 47240 BON ENCONTRE	Maximum/an 45 000,00	Reconduction 01/01/15
Élaboration d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine	Atelier LAVIGNE 64000 PAU	69 820,00 € + 8 000 € à Bdc	01/12/15

<b>Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 et inférieure à 207 000 € HT</b>			
Objet	Attributaire Adresse	Montant € HT	Date Notification
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'organisation et la mise en œuvre de la manifestation Objectif Emploi 2015	L'AGENCE GRAPHIQUE 47300 LE LEDAT	96 144,02 €	02/01/15

Marché de service d'entretien et de nettoyage des locaux : 2 <sup>ème</sup> reconduction sur 3	SAMSIC PROPLETE 47480 PONT-DU-CASSE	127 751,65 € (+ 30 000 € maxi par Bdc)	Reconduction au 01/01/15
--	--	--	-----------------------------

Pour la tranche supérieure ou égale à 207 000 € HT			
Objet	Attributaire Adresse	Montant € HT	Date Notification
Élaboration d'un Plan Local D'Urbanisme Intercommunal (PLUI)	CREHAM 33000 BORDEAUX	247 295,00 €	13/07/15

\*\*\*\*\*

### Délibération n° 04/2016

#### MISSION LOCALE DU PAYS VILLENEUVOIS : MODIFICATION DE LA DESIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,

DESIGNE Marie-Françoise BEGHIN en remplacement de Frédéric LADRECH au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de la Mission Locale du Pays Villeneuvois.

\*\*\*\*\*

### Délibération n° 05/2016

#### STRUCTURES PETITE ENFANCE : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE FONCTIONNEMENT ET POUR LE PROJET CULTUREL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental :

- une subvention de fonctionnement de 2 440 € destinée à la prise en charge des frais de fonctionnement de la Maison de la Petite Enfance de Villeneuve-sur-Lot,
- une subvention de fonctionnement de 2 440 € destinée à la prise en charge des frais de fonctionnement du multi-accueil « la piste aux étoiles » de Casseneuil,
- une subvention de fonctionnement de 2 440 € destinée à la prise en charge des frais de fonctionnement du multi-accueil de Sainte-Livrade sur Lot,
- une subvention de fonctionnement de 2 440 € destinée à la prise en charge des frais de fonctionnement du multi-accueil Saint-Etienne de Villeneuve-sur-Lot,
- une subvention de fonctionnement de 2 440 € destinée à la prise en charge des frais de fonctionnement du multi-accueil Darfeuille de Villeneuve-sur-Lot,
- une subvention de fonctionnement de 2 440 € destinée à la prise en charge des frais de fonctionnement du multi-accueil « Les Coccinelles » de Laroque-Timbaut,
- une subvention de fonctionnement de 2 440 € destinée à la prise en charge des frais de fonctionnement du LAEP « La Parent'aise » de Villeneuve-sur-Lot,
- une subvention fonctionnement de 1 220 € destinée à la prise en charge des frais de fonctionnement du RAMEP du Villeneuvois,
- une subvention fonctionnement de 1 220 € destinée à la prise en charge des frais de fonctionnement, des antennes RAMEP du Livradais et du Roquentin.

- une subvention de 3 397,20 € destinée à financer l'ensemble des actions et activités culturelles développées au sein des structures petite enfance intercommunale.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à cet effet,

**DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces achats et de ces animations seront inscrits au Budget de l'exercice 2016.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 06/2016**

#### **MAISON DE L'EUROPE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION PARTENARIALE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention partenariale avec la Maison de l'Europe destinée à organiser une action dans le cadre du Projet Educatif de Territoire de la CAGV, en collaboration étroite avec les Accueils de Loisirs de Fongrave et de Monbalen,

**ACCORDE** en application de cette convention, une subvention de 2 000 € à la Maison de l'Europe,

**DIT** que cette subvention sera inscrite au Budget de l'exercice 2016 au chapitre 65 article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations ».

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 07/2016**

#### **ALSH DE MONBALEN ET FONGRAVE : MODIFICATION DES TARIFS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
à l'unanimité,

**DECIDE** de valider pour 2016 et 2017 (sous réserve, pour 2017, d'un nouvel avis de la commission Nouvelles Solidarités) l'augmentation des tarifs des ALSH de MONBALEN et de FONGRAVE telle que présentée par le Rapporteur, celle-ci étant équivalente à 15 % par an sur deux ans, avec un tarif plancher à 3,60 €,

**AUTORISE** chaque année Monsieur le Président, à compter de 2018 et durant toute la durée de son mandat, à augmenter les tarifs de l'ALSH de MONBALEN et de FONGRAVE du taux d'augmentation de l'indice des prix des dépenses communales aussi appelé « panier du Maire » de l'année N-1 (taux fourni par l'INSEE).

**DIT** que ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016,

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 08/2016**

#### **« INTERCOMMUNALITÉ AMIE DES ENFANTS » : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS TRIPARTITE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs tripartite liant la ville de Villeneuve-sur-Lot, la CAGV et UNICEF FRANCE pour une durée de 5 ans,

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de cette convention.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 09/2016**

**CONVENTION AVEC LA SOCIETE COURRANCE « PARC EN CIEL » POUR LES ALSH DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,

**APPROUVE** le principe de l'établissement d'un partenariat avec la Société COURRANCE « Parc en Ciel » pour l'objet présenté par le Rapporteur,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention,

**DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette action seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2016.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 10/2016**

**GENS DU VOYAGE : NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DES AIRES D'ACCUEIL DU GRAND VILLENEUVOIS**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,

**APPROUVE** le Règlement Intérieur des aires d'accueil du Grand Villeneuvois présenté par le Rapporteur.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 11/2016**

**MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU RESEAU DE TRANSPORT URBAIN : CREATION DE DUPLICATA**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,

**APPROUVE** la création de duplicatas des coupons et des cartes d'abonnement,

**DECIDE** de fixer à 20 € les frais de gestion générés par la délivrance du duplicata du coupon et de la carte d'abonnement,

**DECIDE** de demander au délégataire VILLENEUVE MOBILITÉS d'appliquer ces dispositions.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 12/2016**

**MODIFICATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'OFFICE DE TOURISME DU GRAND VILLENEUVOIS POUR LA PERIODE 2014-2016**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,

**DECIDE** de modifier les termes de la convention triennale passée le 7 janvier 2014 entre l'Office de Tourisme du Grand Villeneuvois et la CAGV,

**DECIDE** d'attribuer à l'Office de Tourisme du Grand Villeneuvois, au titre de l'exercice 2016, une subvention de fonctionnement d'un montant de **500 000 €** qui sera versée au budget principal de l'Office et de **43 694 €** qui sera versée au budget annexe du camping Lot & Bastides,

**DIT** que cette subvention sera versée selon un échéancier mensuel correspondant du mois de janvier au mois de décembre à la somme de 45 307,83 €,

**DIT** que cette subvention sera inscrite au chapitre 65 article 65737 « autres établissements publics locaux » fonction 95 du Budget Primitif de l'exercice 2016.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 13/2016**

#### **MISSION LOCALE DU PAYS VILLENEUVOIS : COTISATION POUR L'EXERCICE 2016**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
à l'unanimité,  
(M. BARRAU, Président de la Mission Locale, ne participe pas au vote)

**DECIDE** de verser à l'association « Mission Locale du Pays Villeneuvois » une subvention de 73 536 € au titre de l'adhésion de la CAGV pour l'exercice 2016,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention devant intervenir pour formaliser cette participation financière,

**DIT** que cette subvention sera inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2016 au chapitre 65 article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » fonction 90.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 14/2016**

#### **COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CAGV**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
à l'unanimité,

**DECIDE** d'annuler la délibération n° 172/2015 du Conseil Communautaire du 18 décembre 2015,

#### **DESIGNE**

- **M. Yvon VENTADOUX**, Vice-président chargé du développement économique en qualité de remplaçant du Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois pour siéger au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial lorsque M. le Président ne peut pas y siéger.
- Deux conseillers communautaires suppléants :
  - **M. Jean-Claude MAXANT**, conseiller délégué aux relations avec les entreprises (1<sup>er</sup> suppléant)
  - **M. Bernard AJON**, conseiller délégué aux zones d'activités (2<sup>ème</sup> suppléant)



en qualité de remplaçants du Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois pour siéger au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial lorsque M. le Président ne peut pas y siéger.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

\*\*\*\*\*

### Délibération n° 15/2016

#### COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU SCOT DE LA CAGV

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,

#### DESIGNE

- **M. Jean-Claude MAXANT**, conseiller délégué aux relations avec les entreprises  
en qualité de remplaçant du Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois chargé du SCOT pour siéger au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial lorsque M. le Président ne peut pas y siéger.
- Deux conseillers communautaires suppléants :
  - **M. Bernard AJON**, conseiller délégué aux zones d'activités (1<sup>er</sup> suppléant)
  - **M. Michel VAN BOSSTRAETEN**, vice-président délégué au développement durable (2<sup>ème</sup> suppléant)

en qualité de remplaçant du Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois chargé du SCOT pour siéger au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial lorsque M. le Président ne peut pas y siéger.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

\*\*\*\*\*

### Délibération n° 16/2016

#### ZAC DU VILLENEUVOIS : AVENANT N° 5 A LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT PASSÉE AVEC LA SEM 47

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,

**APPROUVE** l'avenant n° 5 à la Convention Publique d'Aménagement de la ZAC du Villeneuvois avec la SEM 47,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer cet avenant et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

\*\*\*\*\*

### Délibération n° 17/2016

#### VENTE DE TERRAIN A LA COMMUNE DE PUJOLS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
par 41 voix POUR, 1 voix CONTRE et 12 abstentions,  
(MM. VENTADOUX, BARRAU, Mme MOURGUES ne participent pas au vote)

**DECIDE** de céder à la commune de Pujols, la parcelle cadastrée AK 130p pour une superficie totale de 6 000 m<sup>2</sup>,

**DIT** que cette cession se fera au prix de 15 € le m<sup>2</sup> soit 90 000 €,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires devant intervenir à cet effet,

**DIT** que la recette correspondante sera inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2016.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 18/2016**

#### **MARCHÉS DE SERVICES D'ASSURANCES – LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** d'accepter la remise en concurrence en vue de souscrire les nouveaux contrats d'assurances à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 5 ans ferme avec possibilité de résiliation annuelle sous réserve de respecter un préavis d'au moins quatre mois,

**AUTORISE** Monsieur le Président à engager la consultation,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la passation, à l'exécution et au règlement des marchés à intervenir,

**DECIDE** d'imputer les dépenses afférentes à ces prestations sur les crédits à prévoir aux prochains budgets.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 19/2016**

#### **ADHESION AUX MARCHÉS D'ACHAT DE GAZ NATUREL ET D'ELECTRICITE PROPOSES PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR « L'ACHAT D'ENERGIES, DE FOURNITURES ET SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE »**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** d'être partie prenante pour participer aux marchés d'achat de Gaz Naturel et d'Électricité proposés par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »,

**DECIDE** de donner mandat aux Syndicats Départementaux d'Énergies, cités précédemment, afin de solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergie, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison que l'EPCI décide d'intégrer dans ce marché public,

**DECIDE** de donner mandat au Président du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont l'EPCI sera partie prenante,

**DECIDE** de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont l'EPCI est partie prenante,

**DECIDE** de s'engager à régler les sommes dues au titre des mandats, accords-cadres et marchés subséquents dont l'EPCI est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 20/2016**

**DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DU REGISSEUR DE RECETTES DE LA REGIE PETITE ENFANCE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
à l'unanimité,**

**DECIDE** de donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par Madame Farida BAFFOU, régisseur de recettes Petite Enfance pour un montant de 106,50 €,

**DIT** que cette décision sera notifiée à Monsieur le Trésorier de Villeneuve-sur-Lot.

\*\*\*\*\*

**Affiché le 04/04/2016**

**Pour Patrick CASSANY  
Le Vice-Président délégué  
Jacques LATOUR**